



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Guide pour la présentation des candidatures au
Prix UNESCO/Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah
pour la promotion d'une éducation de qualité
en faveur des personnes présentant un handicap intellectuel



Une éducation inclusive de qualité doit profiter à tous les apprenants, tenir compte de la diversité de leurs besoins, de leurs capacités et de leurs caractéristiques, et éliminer toute forme de discrimination dans l'environnement d'apprentissage.

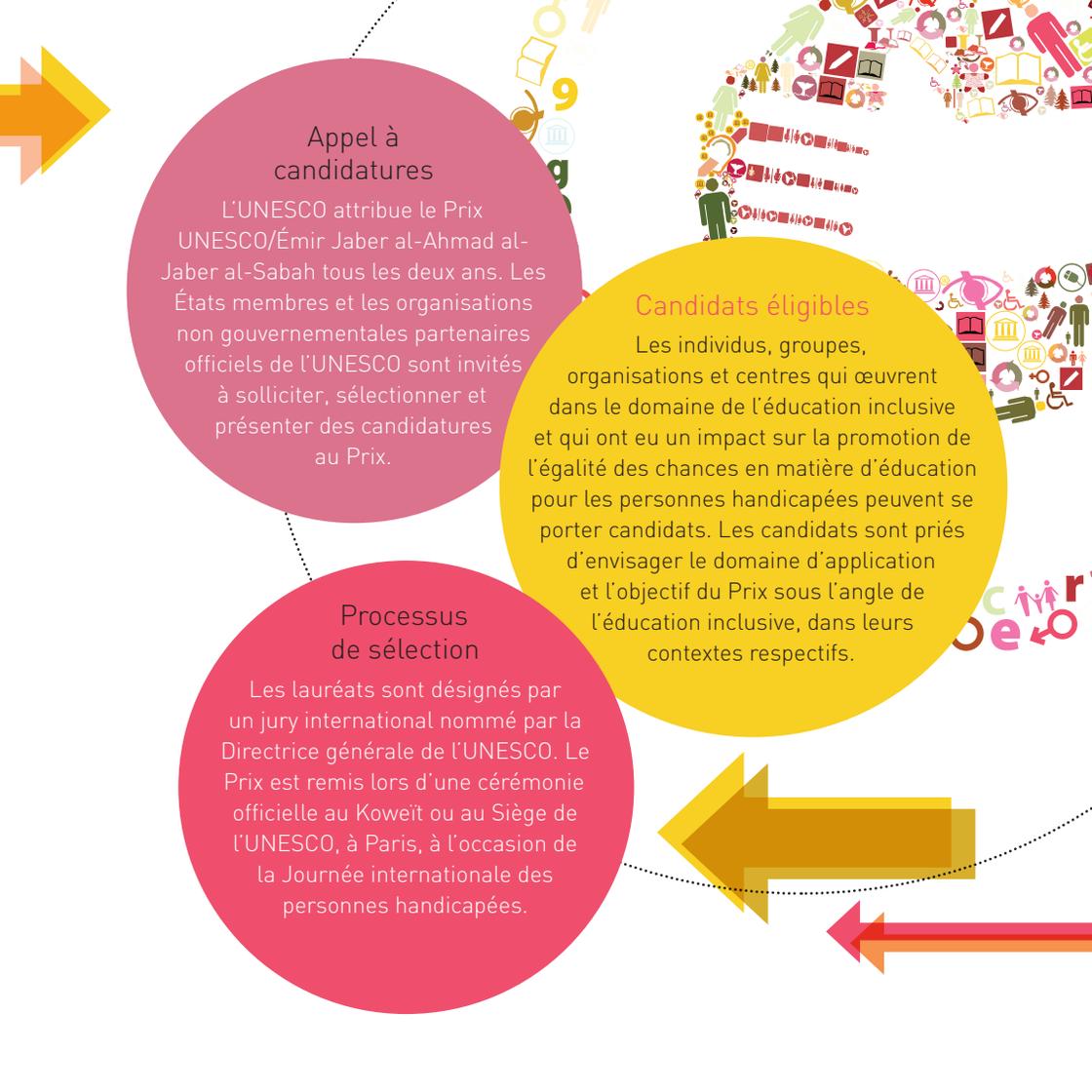
Domaine d'application et objectif du Prix

Créé en 2002, le Prix, généreusement appuyé par l'État du Koweït, consiste en une somme de 40 000 dollars des États-Unis à partager à parts égales entre deux lauréats. Il promeut une éducation de qualité pour les personnes handicapées, ce qui suppose l'adoption d'une approche inclusive de l'éducation. Il a pour but de récompenser le travail d'individus, de groupes, d'organisations ou de centres qui se sont employés à rendre possible l'apprentissage de personnes présentant un handicap intellectuel. L'adoption d'une approche inclusive est au cœur de la mission de l'UNESCO.

L'Organisation veille au respect du principe de l'éducation en tant que droit humain fondamental, et défend l'égalité d'accès pour tous dans ce domaine. Dans le droit fil des actions menées par l'UNESCO, les objectifs du Prix sont les suivants :

- ▶ **promouvoir les actions** qui contribuent à la mise en œuvre des déclarations et conventions internationales défendant les principes de l'inclusion dans l'éducation* ;
- ▶ **sensibiliser l'opinion** au droit à l'éducation des personnes présentant un handicap intellectuel ;
- ▶ **diffuser les bonnes pratiques** dans le domaine de l'éducation inclusive, et encourager leur reproduction et leur adaptation dans des contextes différents

* Voir l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1946), la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960), l'article 23 de la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), et l'article 24 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006).



Appel à candidatures

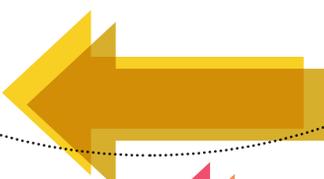
L'UNESCO attribue le Prix UNESCO/Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah tous les deux ans. Les États membres et les organisations non gouvernementales partenaires officiels de l'UNESCO sont invités à solliciter, sélectionner et présenter des candidatures au Prix.

Processus de sélection

Les lauréats sont désignés par un jury international nommé par la Directrice générale de l'UNESCO. Le Prix est remis lors d'une cérémonie officielle au Koweït ou au Siège de l'UNESCO, à Paris, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées.

Candidats éligibles

Les individus, groupes, organisations et centres qui œuvrent dans le domaine de l'éducation inclusive et qui ont eu un impact sur la promotion de l'égalité des chances en matière d'éducation pour les personnes handicapées peuvent se porter candidats. Les candidats sont priés d'envisager le domaine d'application et l'objectif du Prix sous l'angle de l'éducation inclusive, dans leurs contextes respectifs.



Étapes à suivre pour présenter une candidature

- 1)** Remplir le formulaire de candidature, qui peut être téléchargé depuis la page Web de l'UNESCO dédiée à **l'éducation inclusive**. Les candidats sont encouragés à fournir également des matériels pertinents pour compléter leur dossier, tels que des vidéos, des publications, des CD-ROM, etc. Les candidatures peuvent être présentées en anglais ou en français.
- 2)** Toutes les candidatures doivent être accompagnées d'une lettre de recommandation témoignant du travail accompli par le candidat, rédigée par le gouvernement d'un État membre, en consultation avec la **Commission nationale pour l'UNESCO** concernée, ou par une **ONG partenaire officielle de l'UNESCO**. Nul ne peut présenter sa propre candidature spontanée.
- 3)** Les candidatures présentées par l'intermédiaire de Commissions nationales ou d'ONG partenaires officielles de l'UNESCO, et/ou les demandes accompagnées d'une lettre de recommandation peuvent être envoyées directement à l'UNESCO par courrier électronique à **inclusion@unesco.org** ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Section de l'éducation de base
Division de l'apprentissage de base et
du développement des compétences
Secteur de l'éducation

UNESCO

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
tél. : +3314580865
fax : +33145685626/27
courriel : inclusion@unesco.org



DATE LIMITE
DE DÉPÔT DES
CANDIDATURES
13 SEPTEMBRE
2013

Éducation inclusive

<http://www.unesco.org/new/fr/inclusive-education/>

Prix UNESCO/Émir Jaber al-Ahmad al-Jaber al-Sabah

<http://www.unesco.org/new/fr/emir-jaber-al-sabah-prize>